

Compte rendu de la séance du 22 juin 2022

Délibérations transmises à la sous-préfecture de Villefranche de Rouergue le 24 juin 2022.

L'an deux mille vingt deux, le 22 juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents : M. Yves VILLE, M. Daniel LE QUILLIEC, M. Bruno LACAN, M. Arnaud MEUNIER, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Mathieu DUMAS, M. Johnny LEBERT, Mme Hélié LAROCHE, Mme Catherine MILLECAMP

Représentée : M. Daniel BARENTIN par M. Bruno LACAN, Mme Cécile DUPONCHELLE par M. Johnny LEBERT

Secrétaire de la séance : Daniel LE QUILLIEC

Ordre du jour:

- Participation de la commune à la cantine pour l'année scolaire 2022-2023
- Travaux voirie 2022
- Travaux concernant l'aménagement de la zone humide à La Planque
- Situation comptable budget 2022 : décisions modificatives
- Délibération adoptant les règles de publication des actes
- Suppression d'un poste permanent
- Demande de subventions auprès de la Région et du Département
- Questions diverses

Participation de la commune à la cantine pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire informe que le SIVU de l'Ecole des Villages d'Olt souhaite connaître le montant de la participation affectée par la commune de Balaguier d'Olt aux frais de la cantine scolaire pour la rentrée 2022-2023.

Après avoir délibéré sur le fonctionnement et l'investissement concernant l'école des Villages d'Olt à Ambeyrac, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sa participation à hauteur de 1.40€ relative aux frais de la cantine scolaire, par repas et pour chaque enfant, pour l'année scolaire 2022-2023.

Cette participation s'applique uniquement pour les enfants de la commune scolarisés à l'Ecole des Villages d'Olt à Ambeyrac.

Travaux voirie 2022

Les travaux de revêtement bicouche prévus en 2022 sont terminés sur le Causse de Balaguier d'Olt aux lieux-dits Salvi et Mas d'Andrieu sur une longueur d'environ 1km.

Ces travaux réalisés par l'entreprise GREGORY sont très satisfaisants.
En revanche les travaux de fauchage réalisés par l'entreprise RICARD de Sainte-Croix laissent à désirer, de ce fait M. Le Maire a demandé au Grand Figeac de changer d'entreprise

Travaux concernant l'aménagement de la zone humide à La Planque

Monsieur Bernard Laborie, Président et M. Rémi Garrigou, technicien du syndicat Célé Lot Médiain ont confirmé à M. Le Maire le début des travaux courant septembre 2022 malgré l'attente du jugement définitif du tribunal.

Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparation bâtiments publics	+500	
61558	Entretien autres biens mobiliers	.+500	
6574	Sub.fonct.Associat°, personnes privées	-1000	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Règles de publication des actes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suppression d'un poste permanent au sein de la mairie de Balaguier d'Olt

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 1er juin 2022

Vu l'avis de la Commission Consultative Paritaire en date du 9 juin 2022

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique (grade adjoint technique territorial) à temps non complet 7h30/semaine, en raison d'un licenciement dans l'intérêt du service (suppression du ramassage scolaire)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique (grade adjoint technique territorial), à temps non complet à raison de 7h30 par semaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 7h30/ semaine

Demande de subvention au Conseil Départemental et au Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de faire l'acquisition :

- de mobilier pour la mairie, le montant s'élève à 2 988.00€ HT
- d'un columbarium: montant 2 333.33€ HT
- de matériel pour l'entretien des espaces verts : montant 2 064.17€ HT

Le montant total de ce projet s'élève à 7 385.50€ HT

Après débat et réflexion les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la réalisation de ce projet et demandent une subvention de 40% au Conseil Département soit 2 954.20€ et une subvention de 20% au Conseil Régional soit 1 477.10€ pour l'ensemble des ces acquisitions.

Questions diverses

- Depuis le 20/06 Philippe Delagnes remplace David Petryszyn en contrat PEC, avec une aide de l'état de 40%
- SIVU de l'école :
 - une subvention de l'Etat de 4 552€ attendue depuis un an, a été perçue.
 - Les investissements prévus pour 2022 concernent l'acquisition de 2 ordinateurs pour les enseignants et le ravalement des façades abîmées de l'école
 - Effectif en hausse pour la rentrée de septembre 2022
- Pose de panneaux routiers à Vernet Le Bas le lundi 4/07 à 9h avec les 2 employés communaux, Arnaud Meunier et Bruno Lacan
- Rebouchage des nids de poule avec enrobé à froid le samedi 9/07 à 8h avec J.Lebert, M. Dumas, D. Barentin, B. Lacan, A. Meunier et Y. Ville
- Projet d'une base de trail à Larroque-Toirac : M. Le Maire a demandé que la commune de Balaguier d'Olt soit investie dans ce projet.
- Suite aux différents désordres ces derniers jours aux lieux-dits La Graverie à Vernet le Bas, M. le Maire a déposé une main courante à la gendarmerie de Capdenac. Des contrôles réguliers vont être effectués.
- Samedi 30/07 repas grillade des chasseurs
- Marché de nuit sur la place du village : mercredi 3/08
- Vide-greniers dimanche 21/08
- En ce qui concerne le marché de nuit, une réunion de préparation est prévue le lundi 4/07 à 19h dans la salle haut de la mairie : le maire souhaite la présence des élus
- D. Le Quilliec propose la pose d'un hôtel à insectes et demande un devis
- C. Duponchelle fait remarquer qu'il est nécessaire de remettre à niveau le banc en béton près du lavoir
- S. Chevalier fait part de la remarque de plusieurs administrés concernant la possibilité d'extinction de l'éclairage public la nuit. Une étude sera demandée au Sieda.
- S. Chevalier propose l'installation d'une boîte à livres dans le village de Balaguier

La séance est levée à 20h15

Le Maire
Yves VILLE

